

- 1) planification: elle consiste à planifier toutes les opérations pour réaliser les travaux de chantier.
- et ceci :
- pour garantir un meilleur rendement de l'entreprise
 - gagner du temps pendant le travail.
 - éviter les dépenses inutiles.

Le chef de projet doit planifier :

- a) Les tâches : qui sont les opérations à faire sur le chantier suivant un ordre chronologique raisonnable
Exemple: - terrassement - Fondation - Languine
- poteaux - plancher.
- b) les ressources : on distingue {
 - les moyens humains
 - les moyens matériels.
- les moyens humains : sont les besoins en effectifs ou équipe de travail qui vont intervenir sur le chantier.
- les moyens matériels: Exemple: une grue, une grue mécanique, bétonnière ... etc.
- c) les matériaux: le chef de projet prépare une liste de tous les matériaux dont le chantier aura besoin : Exemple: ciment, acier, sable, gravier....
- d) plan d'installation de chantier:
on localise sur le plan :
 - L'emplacement de la grue
 - L'aire de stockage des matériaux
 - L'aire de déballage
 - zone d'entretien des matériels
 - Emplacement des bureaux ... etc.

2) Installation du chantier

dans cette étape on réalise les tâches suivantes :

- Délimiter le terrain.
- Installation d'une base de vie.
- aménager les accès pour engins de chantier.
- montage de la grue.

3) L'implantation : localiser l'emplacement du bâtiment sur le terrain par la géométrie en utilisant le plan de masse.

4) Les travaux de gros œuvres : Désignent les travaux qui assurent la résistance et la stabilité de la structure, on distingue {

- l'infrastructure
- la superstructure

- Dans la partie infrastructure on réalise:
 - le décapage de la terre végétale.
 - tracer des axes de projet.
 - réalisation des fondations
- Dans la partie superstructure on réalise:
 - les poteaux • mur porteur • poutres • planchers

5) Les second œuvres :

ils sont repartis en : {

- second œuvres de finition
- second œuvre techniques

6) Aménagement extérieur : Réalisation des voiries et réseaux divers (V.R.D).

7) Achevement des travaux : on procède au repliement du chantier et finalement on aboutit à la réception provisoire du projet.